

4 juillet 2022

À cette séance ordinaire, tenue le 4 juillet 2022, tenue à la salle communautaire, étaient présents les membres du conseil suivants : Mesdames Claude Lapointe, Marjolaine Lachance, Messieurs Pascal Laverdière, Jacques L'Heureux et Francis Tardif sous la présidence de Monsieur Yvon Asselin, maire. Aussi présent M. Yvon Marcoux, directeur général greffier-trésorier et environ 30 personnes assistant à la séance. Monsieur Christian Roy est absent. L'assemblée débute. Il est dix-neuf heures trente-cinq (19h35).

165-22

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Francis Tardif appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement;
Que l'ordre du jour soit adopté avec l'ajout demandé.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

Ouverture de l'assemblée et validation du quorum

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux du 6 et 8 juin 2022
3. Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 28 juin 2022
4. Autorisation renouvellement assurances et demande condition pour CPE temporaire
5. Autorisation demande à Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus pour autoriser devant presbytère comme aire de jeu pour CPE temporaire et démarche pour transformation rez-de-chaussée
6. Participation financière pour étude de sécurité sur oscillement clocher (vents violents)
7. Autorisation entente avec Desjardins sur frais de services
8. Autorisation étude géotechnique demandée par Ministère Famille pour CPE permanent
9. Travaux infrastructures Approbation frais pour travaux supplémentaires (renforcement pont et branchement conduite principale)
10. Décision pour CPE-pilote et envoi avis
11. Autorisation marquage route St-Alfred et Ste-Caroline
12. Autorisation étude passage à bétail future piste cyclable
13. Correspondances
14. Période de questions
15. Varia – Demande au MTQ de suspendre le no-truck de la rue Principale à la route Saint-Jacques durant travaux infrastructures

166-22

Adoption des procès-verbaux du 6 et 8 juin 2022

Il est proposé par Pascal Laverdière appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que les procès-verbaux du 6 et 8 juin 2022 soient adoptés tels que présentés mais avec une modification à la résolution 150-22 pour remplacer le terme « tôle à baguette » par « revêtement métallique recommandé par l'architecte « en enlevant « similarité » par « caractère original » et en enlevant « Tôle similaire à » par « revêtement métallique recommandé par l'architecte dont le caractère patrimoniale est comparable »

167-22

Adoption de délégation et paiement liste des comptes du 3 au 28 juin 2022

Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Francis Tardif et résolu unanimement;

Que le conseil municipal approuve la délégation aux employés et paiement de liste de comptes suivants tels que présentés aux élus.

Les dépôts directs numéros	501003 à 501008	totalisant	12 218.52 \$
Les paiements directs numéros :	1379 à 1406	totalisant	85 551.70 \$
Chèques numéros :	(16 220) 16 221 à 16 263	totalisant	<u>112 524.21 \$</u>
Pour un grand total de :			210 294.43 \$

- 168-22 **Autorisation renouvellement assurance**
 CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement reçue;
 CONSIDÉRANT que l'augmentation est d'environ 3 %;
 Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe
 et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à
 renouveler le contrat d'assurances avec FQM assurance au prix de
 29 085 \$.
 Le tout sera financé à même les divers budgets de fonctionnement des
 services concernés.
- 169-22 **Autorisation demande à Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus pour autoriser
 devant presbytère comme aire de jeu pour CPE temporaire et
 démarche pour transformation rez-de-chaussée**
 CONSIDÉRANT le CPE temporaire qui ouvrira à l'automne;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fournir une aire de jeu;
 CONSIDÉRANT qu'il y a de l'aménagement à faire pour adapter le rez-de-
 chaussée du centre municipal pour le CPE temporaire;
 Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Francis Tardif
 et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à
 demander à la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus l'autorisation d'utiliser le
 terrain devant le presbytère comme aire de jeu pour le CPE temporaire.
 Il autorise également les démarches pour la transformation du rez-de-
 chaussée du centre municipal pour utilisation par le CPE temporaire.
- 170-22 **Participation financière pour étude de sécurité sur oscillement clocher**
 CONSIDÉRANT l'oscillement du clocher de l'église lors de vents violents;
 CONSIDÉRANT les répercussions que la chute du clocher pourrait causer;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer une étude de sécurité sur
 l'oscillement du clocher;
 Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Pascal Laverdière,
 Marjolaine Lachance et Francis Tardif
 Sous division de Jacques L'Heureux
 Que le conseil municipal avise la Fabrique Sainte-Mère-de-Jésus qu'il
 accepte de participer financièrement pour la réalisation de l'étude de sécurité
 sur l'oscillement du clocher pour un montant maximal de 1 000 \$.
 Le tout sera financé à même le budget prévu au budget 2022 pour étude du
 GRT (Logement).
- 171-22 **Autorisation entente avec Desjardins sur frais de services**
 CONSIDÉRANT l'offre d'entente reçue;
 CONSIDÉRANT les motifs fournis;
 Il est proposé par Marjolaine Lachance, appuyé par Claude Lapointe
 et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à
 signer l'entente avec Desjardins pour les frais de services pour un montant
 de 100 \$/mois pour une période de 3 ans tel que proposé.

- 172-22 **Autorisation étude géotechnique demandée par ministère de la Famille pour CPE permanent**
 CONSIDÉRANT la demande du ministère de la famille;
 Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Jacques L'Heureux et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire les démarches pour effectuer une étude géotechnique pour le CPE permanent tel que demandé par le ministère de la Famille.
 Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.
- 173-22 **Travaux infrastructure – Approbation frais pour travaux supplémentaires (renforcement pont et branchement conduite principale)**
 CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires non-prévus au contrat, autorisés par le directeur général, greffier-trésorier et recommandés par les intervenants dans le cadre des travaux d'infrastructure 2022;
 Il est proposé par Francis Tardif, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
 Que le conseil municipal approuve les frais non-prévus au contrat pour le renforcement du pont sur le cours d'eau Doyon et les frais supplémentaires de l'entrepreneur pour le branchement de la conduite principale sans interruption prolongée au montant d'environ 11 000 \$.
 Le tout sera financé à même le budget prévu à cette fin.
- 174-22 **Décision pour CPE-Pilote et envoi avis**
 CONSIDÉRANT les délais pour déposer la demande;
 CONSIDÉRANT les coûts pour la location du local;
 CONSIDÉRANT que ce projet accueillerait seulement 12 enfants;
 CONSIDÉRANT l'ouverture prochaine du CPE temporaire;
 Il est proposé par Pascal Laverdière, appuyé par Claude Lapointe et résolu unanimement
 Que le conseil municipal ne prévoie pas aller de l'avant avec le projet pilote et mettra la priorité sur le CPE temporaire.
 Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à envoyer un avis confirmant cette décision aux représentants des parents.
- 175-22 **Autorisation marquage route Saint-Alfred et Sainte-Caroline**
 CONSIDÉRANT la fin des travaux de pavage dans la route Saint-Alfred et Sainte-Caroline;
 CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'effectuer le marquage de ces routes comme les municipalités contiguës;
 Il est proposé par Jacques L'Heureux, appuyé par Pascal Laverdière et résolu unanimement
 Que le conseil municipal autorise le directeur général, greffier-trésorier à faire les démarches pour faire le marquage sur la route Saint-Alfred et Sainte-Caroline pour un montant d'environ 6 200 \$.
 Le tout sera financé à même le budget entretien des routes.

176-22

Demande au MTQ de suspendre le no-truck de la rue Principale à la route Saint-Jacques durant travaux infrastructures

CONSIDÉRANT la demande reçue du MTQ d'avoir une résolution de la municipalité pour suspendre le no-truck sur la rue Langevin/Coulombe durant les travaux d'infrastructures 2022 pour permettre officiellement la circulation des véhicules lourds dans ce secteur;

Il est proposé par Claude Lapointe, appuyé par Marjolaine Lachance et résolu unanimement

Que le conseil municipal demande au MTQ de suspendre le no-truck sur la rue Langevin/Coulombe durant les travaux d'infrastructures 2022 pour permettre la circulation des véhicules lourds de façon légale dans ce secteur.

177-22

Levée de la séance

Il est proposé par Pascal Laverdière que la séance soit levée.

Il est vingt-et-une heures vingt-huit (21h28)

« Je, Yvon Asselin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».



Yvon Asselin,
maire



Yvon Marcoux,
directeur général, greffier-trésorier